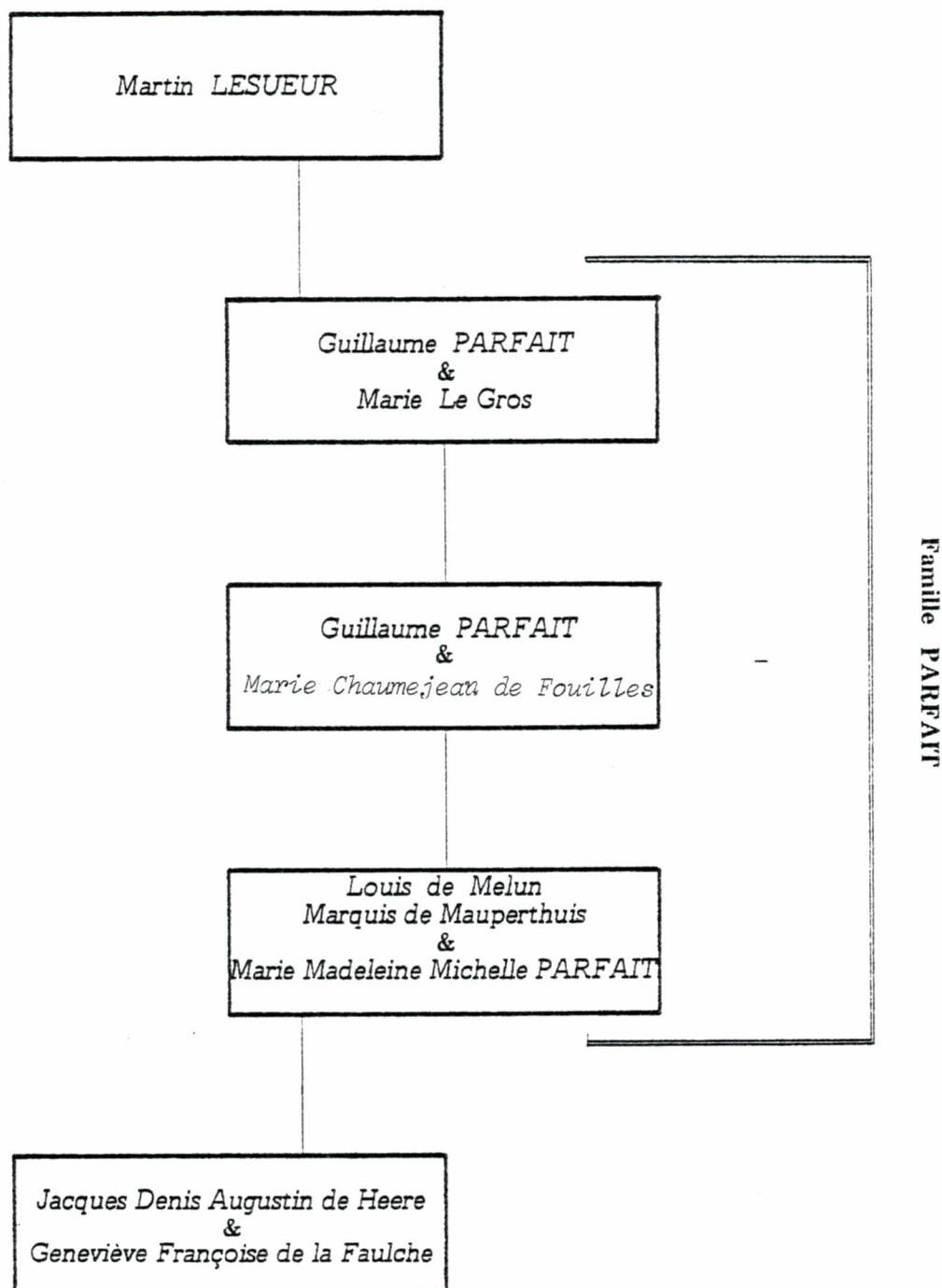
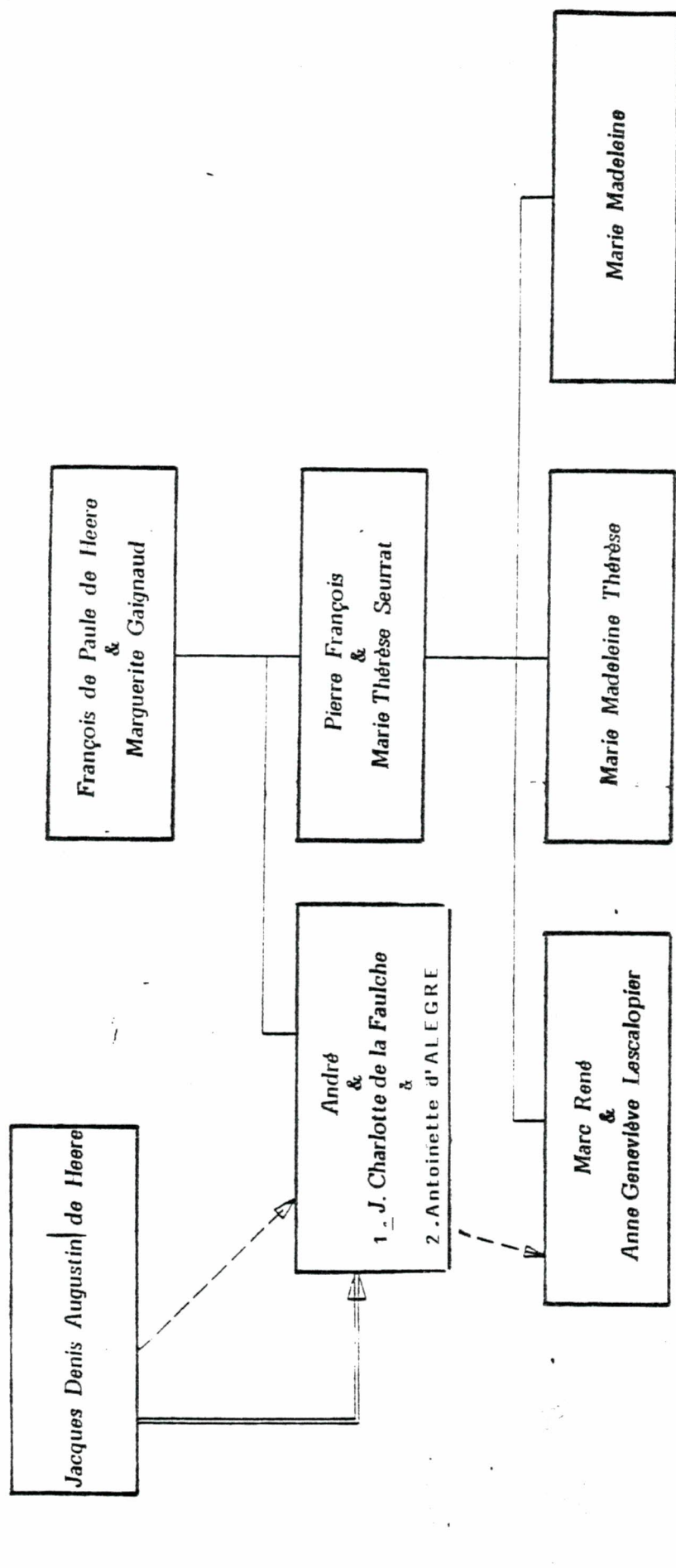




de Martin LESUEUR à Jacques Denis Augustin de HEERE



LA FAMILLE DE HEERE AUX TOURNELLES

&

: Signe de mariage

⇨

: Leg du testament

⇨

: Succession au Chateau des Tournelles

de Hautefeuille à moudre leur grain dans son moulin. Marcel MARION explique qu'au XVIII^e siècle le nombre des contestataires est tel au sujet des mouvances, qu'il faisait la richesse des gens de justice (1). Jacques Denis Augustin de HEERE se sent dans son bon droit, il est soutenu par le Duc de Chevreuse, seigneur de Coulommiers dont les gens sont "*sûrs que le charmet relève en plein fief de Coulommiers*", il a aussi consulté des avocats qui l'ont "*mis au fait que dans le baillage de Meaux il n'y a aucune banalité à moins qu'il n'y ait titre*" ce qui signifie donc que le Duc de Vendôme devait pouvoir montrer des pièces officielles pour appuyer ses revendications, ce qu'il ne put jamais faire.

Ce débat fut un débat d'avocats discutant sur un problème qui remonte à Guillaume I Parfait qui le 3 Avril 1640 avait porté foi et hommage à Crécy "*pour la justice de Hautefeuille mais seulement faisant mention qu'il n'entend point comprendre son fief des Tournelles relevant de Coulommiers*". Le problème naît de l'imbrication trop floue des domaines, de là naquirent de nombreuses contestations qui au-delà du débat entre seigneurs, causèrent de nombreux ennuis aux habitants de Hautefeuille.

Après avoir vu le cadre ecclésiastique et les seigneurs de Hautefeuille, il serait temps de s'intéresser aux habitants de Hautefeuille et à quelques éléments de leur vie quotidienne.

(1) Marcel MARION : dictionnaire des institutions de la France

IV - LES HABITANTS DE HAUTEFEUILLE

Pour en connaître le nombre et pour étudier l'évolution démographique du village, il faudrait s'attacher à l'étude des registres paroissiaux, tenus par les curés et faisant office d'ancien état civil mentionnant les baptêmes, les mariages et les enterrements.

Pour Hautefeuille, nous disposons de trois chiffres officiels du XVIII^e siècle, concernant non pas directement le nombre des habitants, mais le nombre de feux. Le feu c'est le foyer, réunissant non pas uniquement parents et enfants, mais aussi tous ceux qui sont amenés à vivre dans un même foyer, c'est-à-dire grands-parents, collatéraux et même domestiques qui peuvent prendre une place importante en milieu rural. Les chiffres dont nous disposons proviennent de dénombremements de 1709, 1713, 1720.

Les dénombremements ne sont pas des recensements, ils n'ont pas d'objectifs démographiques, il s'agit donc d'un comptage de feux, dans un but fiscal le plus souvent ; par exemple le dénombrement de 1713 ordonné par DESMARETS, contrôleur général a pour base les rôles de taille de 1712 (1).

Les dénombremements de Hautefeuille ont été faits dans le cadre de l'élection de ROZAY, l'élection est à la fois un cadre judiciaire et financier. C'est l'élection qui s'occupe de la répartition de la taille entre les paroisses et c'est aussi un tribunal s'occupant de procès concernant justement la taille ou les aides.

Venons-en aux chiffres donnés par Jacques DUPAQUIER (2), il y aurait eu à Hautefeuille en 1709, 18 feux ; en 1713, 12 feux ; et en 1720, 14 feux. Il s'agit d'établir maintenant un nombre d'habitants correspondant au nombre de feux, en lui appliquant un coefficient, coefficient variable selon les régions, selon les périodes, nous utilisons le coefficient 5 nous situant ainsi entre les évaluations qui se situent entre 4,5 et 5,5 (3), ce qui nous donne approximativement 90 habitants en 1709, 60 en 1713 et 70 en 1720, chiffres qui devraient varier en fonction des saisons avec l'arrivée de travailleurs saisonniers.

Avec les autres chiffres donnés par Jacques DUPAQUIER nous pouvons faire un tableau comparatif avec quatre autres paroisses,

(1) P. GUILLAUME et J.P. POUSSOU : Démographie Historique Paris 1970

(2) Jacques DUPAQUIER : Statistiques démographiques du bassin parisien (1636-1720) Paris 1977

(3) G. CABOURIN et G. VIARD : Lexique historique de la France d'Ancien Régime Paris 1978

Pézarches, Lumigny, Guérard, et Mortcerf.

Paroisses	Nombre de	1709	1713	1720
HAUTEFEUILLE	FEUX	18	12	14
	HABITANTS	90	60	70
PEZARCHES	FEUX	13	20	20
	HABITANTS	65	100	100
LUMIGNY	FEUX	82	55	64
	HABITANTS	410	275	320
GUERARD	FEUX	265	246	260
	HABITANTS	1325	1230	1300
MORTCERF	FEUX	131	90	80
	HABITANTS	655	450	400

Ces chiffres bien qu'approximatifs permettent de faire une constatation, en 1713, on note une baisse du chiffre de la population pour toutes ces paroisses, sauf Hautefeuille et excepté Pézarches qui a un nombre de feux stable entre 1713 et 1720, aucune des autres paroisses n'a retrouvé en 1720 le nombre de feux de 1709.

Ce fait est caractéristique de la baisse démographique constatée dans le bassin parisien, on constate aussi dans le midi une évolution démographique en stagnation ou en baisse. Emmanuel Le Roy Ladurie écrit " *La recherche de J. DUPAQUIER, sur les recensements de la population du bassin parisien qui furent effectués de 1636 à 1713, montre que le recul de la consommation du sel est bien lié à la baisse démographique, principalement rurale. Celle-ci pouvant être chiffrée vers 1713, dans les zones médianes du bassin parisien à - 12 % par rapport à la fin du XVII^e siècle et à - 20,6% par rapport au maxima de la décennie de 1630*(1).

(1) Histoire de la France Rurale de Georges Duby. Tome II 3ème partie
Paris

La baisse démographique est effective depuis la grande gelée de l'hiver 1709, à laquelle ont suivi disettes et épidémies entre 1710 et 1715" et selon Emmanuel Le Roy Ladurie "l'érosion démographique persiste (...) jusqu'au grand dégel économique et politique des années 1715-1720".

Effectivement, la population de Hautefeuille, comme l'essentiel de la population de l'élection de Rozay, était rurale, elle était particulièrement sensible aux phénomènes climatologiques pouvant atteindre la récolte et ruiner le village tout entier.

L'activité économique de la région fut décrite par l'intendant Philypeaux dans un mémoire de 1700(1), ainsi écrit-il "c'est un bon pays à blé, qui en produit beaucoup. Les bonnes terres marnées sont affumées 6 livres l'arpent, moitié en blé, moitié en argent, les médiocres 3 à 4 livres et les moindres 2 livres.

Tout ce pays est occupé en labours, à la réserve de 7 paroisses qui sont mêlées de vignes (...) dans lesquelles il se recueille, année commune, la quantité de 4 000 muids de vin ; il est d'une qualité fort grossière, et se consomme dans le pays.

Dans la paroisse de la Celle, il s'y fait quelques cidres et commerce de fruits ; c'est la seule de l'élection (2).

Il n'y a pas de pâturages suffisamment pour les labours et engrais des terres, c'est pourquoi on se sert de marne. C'est une grande servitude, en ce qu'on est obligé de recommencer tous les 30 ans, sinon les terres demeurent infructueuses.

Le principal commerce de l'élection est le commerce du blé, que des blatiers achètent dans les marchés de Rozoy, Chaumes, Tournan et autres lieux des environs et les transportent avec chevaux et harnais au marché de Brie-Comte-Robert, où ils les revendent pour la fourniture de Paris.

Il s'y fait encore un petit commerce de laines que des marchands de Rouen, Beauvais et Troyes viennent acheter, savoir dans la ville de Rosoy pour environ 30 000 livres et à Nangis pour 400 000".

Une autre activité certifiée à Hautefeuille est la fabrication de fromages, dans des inventaires après décès effectués entre 1744 et 1750 (3), il est fait mention de "baratte de bois", de "moule" à fromages et même parfois "d'une douzaine de fromages".

(1) cité in Jacques Dupâquier : Statistiques démographiques.. op. cit

(2) l'élection du Rozoy comptait 61 communautés. Rozay sous l'ancien régime s'écrivait Rosay, Rosoy, Rosoy indifféremment

(3) Archives Départementales de S & M.B 776